

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**MAAVAR PARIS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Aux membres de l'association MAAVAR PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAAVAR PARIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement associatif relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LEVALLOIS-PERRET, le 2 Juin 2026

Jacques TISSERAND



Bilan Actif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

MAAVAR - COMBINES - PARIS MARSEILLE

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	6 258	6 258		
Fonds commercial	30 500		30 500	30 500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	36 758	6 258	30 500	30 500
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	25 407	25 096	311	439
Autres immobilisations corporelles	983 787	775 582	208 205	258 331
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 009 194	800 678	208 517	258 770
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	108 867		108 867	101 488
TOTAL immobilisations financières :	108 867		108 867	101 488
ACTIF IMMOBILISÉ	1 154 819	806 936	347 883	390 758
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				3 120
Créances clients et comptes rattachés	912		912	
Autres créances	245 708		245 708	16 971
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	246 619		246 619	20 091
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 007 081		1 007 081	783 810
Charges constatées d'avance	40 081		40 081	53 541
TOTAL disponibilités et divers :	1 047 163		1 047 163	837 350
ACTIF CIRCULANT	1 293 782		1 293 782	857 441
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	2 448 601	806 936	1 641 665	1 248 200

Bilan Passif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

MAAVAR - COMBINES - PARIS MARSEILLE

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel		dont versé
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation		dont écart d'équivalence
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	92 108	96 607
Autres réserves	219 714	264 953
Report à nouveau	(33 918)	(123 858)
Résultat de l'exercice	(11 167)	(101 302)
TOTAL situation nette :	266 737	136 400
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	19 245	29 916
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	285 982	166 316
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	155 659	118 873
Provisions pour charges	75 552	75 552
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	231 212	194 425
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	106 649	66 734
TOTAL dettes financières :	106 649	66 734
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	163 259	192 883
Dettes fiscales et sociales	359 428	358 386
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	495 136	269 455
TOTAL dettes diverses :	1 017 823	820 724
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 124 472	887 459
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 641 665	1 248 200

Compte de Résultat (Première Partie)

MAAVAR - COMBINES - PARIS MARSEILLE

Période du 01/01/25 au 31/12/25

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Ventes de marchandises	2 545		2 545	664
Production vendue de biens				
Production vendue de services	13 076		13 076	15 029
Chiffres d'affaires nets	15 621		15 621	15 692
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5 084 533	4 797 720
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			30 344	19 477
Autres produits			197 032	169 697
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 327 530	5 002 586
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises			1 706	
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			2 563 993	2 753 279
TOTAL charges externes :			2 565 698	2 753 279
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			199 570	187 023
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 528 283	1 475 412
Charges sociales			704 951	668 531
TOTAL charges de personnel :			2 233 233	2 143 943
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			115 254	98 210
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			5 620	
TOTAL dotations d'exploitation :			120 874	98 210
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			80 520	78 062
CHARGES D'EXPLOITATION			5 199 895	5 260 518
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			127 634	(257 932)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

MAAVAR - COMBINES - PARIS MARSEILLE

Période du 01/01/25 au 31/12/25

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	127 634	(257 932)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 883	2 421
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 883	2 421
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER	2 883	2 421
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	130 518	(255 510)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5	78
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 671	10 950
Reprises sur provisions et transferts de charges	68 152	175 798
	78 828	186 826
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	220 512	32 618
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	220 512	32 618
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(141 685)	154 208
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	5 409 241	5 191 833
TOTAL DES CHARGES	5 420 408	5 293 135
BÉNÉFICE OU PERTE	(11 167)	(101 302)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels 1 an
- Agencements et aménagements des constructions 4 à 20 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel et outillages industriel 4 à 5 ans

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Cette information est non significative.

CAPITAUX PROPRES

Compte tenu des spécificités du plan comptables des Associations, les capitaux propres font l'objet d'un ajustement comptable pour la quote-part de résultat issue de l'activité sous contrôle des tiers financeurs.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FAITS MARQUANTS

Aucun fait marquant n'a été relevé sur l'année 2025

AUTRES INFORMATIONS - Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant HT des honoraires prévus du commissaire aux comptes pour l'année 2025 est de 5 600 € HT.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- L'association MAAVAR Paris avait constitué en 2018 une provision pour risques et charges d'un montant de 59 274 € sur le service OFEK afin de faire face aux surcoûts de loyer engendrés par les bailleurs privés. Le montant de cette provision au 31-12-2025 est de 63 626 €.

-L'association MAAVAR Paris avait doté en 2018 une provision d'un montant de 20 000 € sur le service ACT 93 afin de faire face à des travaux non réalisés. Les travaux n'ont pas encore été réalisés.